

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 02/02/2024

Étaient présents : ARRIBAT Bernard, DURAND Bernard, MARTY Josette, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAMADIER Michael, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

Absents : ALARY Carole, COLLET Jessica, LAPETINA Nicolas, PITON Isabelle

Secrétaire de séance : DURAND Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

1°) Vote du compte administratif 2023

Le conseil à l'unanimité vote les comptes administratifs dont les résultats sont arrêtés tels que résumés ci après :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	861.286,98	1.320.981,60	2.182.268,58
Recettes	1.126.417,80	746.475,27	1.872.893,07
Résultat exercice	265.130,82	-574.506,33	-309.375,51
Résultat antérieur	448.610,73	83.441,44	532.052,17
Résultat cumulé	713.741,55	-491.064,89	222.676,66
Reste à réaliser dépenses		38.624,00	
Reste à réaliser recettes			
Solde des restes à réaliser		38.624,00	

BUDGET AEP	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	274.798,07	177.983,02	452.781,09
Recettes	279.324,72	142.060,68	421.385,40
Résultat exercice	4.526,65	-35.922,34	-31.395,69
Résultat antérieur	62.896,54	125.751,97	188.648,51
Résultat cumulé	67.423,19	89.829,63	157.252,82
Reste à réaliser dépenses		10.000,00	
Reste à réaliser recettes			
Solde des restes à réaliser		10.000,00	

BUDGET LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	167.660,88	176.505,54	344.166,42
Recettes	167.660,88	156.860,76	324.521,64
Résultat exercice	0	-19.644,78	-19.644,78
Résultat antérieur	-2.287,07	-63.172,27	-65.459,34
Résultat cumulé	-2.287,07	-82.817,05	-85.104,12

BUDGET STATION SERVICE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	20.072,77	19.884,48	39.957,25
Recettes	13.399,20	22.981,43	36.380,63
Résultat exercice	-6.673,57	3.096,95	-3.576,62
Résultat antérieur	-16.107,90	104.513,23	88.405,33
Résultat cumulé	-22.781,47	107.613,18	84.831,71

2°) vote du compte de gestion

Le conseil à l'unanimité vote le compte de gestion

3°) affectation des résultats du compte administratif 2023

Après avoir examiné les documents budgétaires conformes à l'instruction M57

Le conseil décide d'affecter les résultats issus du compte administratif 2023 comme suit :

BUDGET GENERAL	CPTE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		713.741,55	
Déficit de clôture			491.064,89
Part affectée à l'investissement	R1068		529.688,89
Report de fonctionnement	R002	184.052,66	
Report d'investissement	D001		-491.064,89
RAR Dépenses			38.624,00
RAR Recettes			
Solde des restes à réaliser			
BUDGET AEP		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		67.423,19	89.829,63
déficit de clôture			
Part affectée à l'investissement	R1068		
Report de fonctionnement	R002	67.423,19	
Report d'investissement	R001		89.829,63
RAR dépenses			10.000,00
RAR Recettes			
Solde des restes à réaliser			
LOTISSEMENT LES FAISSES		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Déficit de clôture		2.287,07	63.172,27
Report de fonctionnement	D002	2.287,07	
Report d'investissement	D001		63.172,27
BUDGET STATION SERVICE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Déficit de clôture		16.107,90	
Excédent de clôture			104.516,23
Affectation	1064		
Report de fonctionnement	D002	16.107,90	
Report d'investissement	R001		104.516,23

4°) Convention avec Enédis

Dans le cadre du projet de liaison de CEPE l'ESCUR à Couffrau, les parcelles de la section de Causse A 931 B 118 et 1250 sont concernées par le passage de canalisations souterraines HTA, et à ce titre Enédis propose de signer une convention de servitudes ?

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la dite conventions

5°) convention de partenariat avec l'association Cerberus et la Sté Champs du Sud

Le conseil à l'unanimité accepte de mettre en place une convention de partenariat pour le soutien au développement de l'attractivité et des activités du centre culturel le Pan'art

Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques du partenariat apporté par la commune pour la réalisation et le soutien aux missions du centre culturel du Pan'art

La commune doit s'engager à faire un don de 100 chaises pliables et 10 tables pliables anciennement mises à disposition dans la salle des fêtes et Cerberus s'engage à organiser des événements culturels, une programmation, dispose d'une licence d'entreprise de spectacles ce qui permet à la commune d'organiser plus de 6 manifestations par an.

Ce centre culture dispose également d'une micro-bibliothèque et qui peut mettre à disposition de la bibliothèque des livres

6°) Choix des entreprises pour le marché des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Suite à la consultation du marché dont la date limite de remise des offres avait été fixée au 5 janvier 2024, l'architecte a rendu son rapport d'analyses d'offres des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Le marché se compose de 9 lots

Les lots 2 – 3 et 6 n'ont pas reçu d'offres, sont déclarés infructueux, Monsieur le Maire peut sur autorisation du conseil passer un marché public en procédure adaptée négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable à ces lots

Le conseil décide de valider le choix de la CAO :

lot 1 : Démolition – Gros œuvre 6 VRD

L'Entreprise SASU CAGIBAT II pour un montant de 88.792,00€ HT

Lot 4 : Plâtrerie

L'entreprise BETIRAC Michael pour un montant de 100.046,00€ HT

Lot 5 : Menuiserie bois

L'entreprise SAS MENUISERIE BERGER pour un montant de 14.794,72€ HT

Lot 7: Plomberie – Sanitaire - ventilation

L'entreprise CALAS ENERGIE CONFORT pour un montant de 20.968,00€ HT

Lot 8 : Electricité

L'entreprise CALAS ENERGIE CONFORT pour un montant de 70.054,00€ HT

Lot 9 : Peinture

L'entreprise MAGNAN et fils pour un montant de 13.012,00€ HT

- Déclare les lots 2 – 3 et 6 infructueux et autorise Monsieur le Maire à passer un marché public en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pour ces lots

7°) modification du plan de financement de la toiture du cabinet médical

Le plan de financement pour la réfection de la toiture du cabinet médical adopté pour la demande de subvention DETR et Département a été modifié, on peut prétendre à une subvention de la Région dans le cadre du FRI soit 20% du montant 96.027,50€ HT

Le dossier a été transmis à la région le 5 mars 2024 pour solliciter la subvention

8°) prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Cette prime est versée aux agents publics qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre employé au 1^{er} janvier 2023
- Être employé et rémunéré au 30 juin 2023
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure à 39000€ pour la période du 01/07/2022 au 30 06 2023

Le décret du 31 octobre 2023 porte création de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale

Le montant forfaitaire de la prime est en fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux

Le conseil municipal décide de mettre en place cette prime et de fixer le montant forfaitaire dans le respect du barème des montants fixés par décret

Les différents montants forfaitaires sont les suivants :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

9°) tarifs du terrain de camping

Les tarifs du terrain de camping n'ont pas été modifiés depuis 2011

Les tarifs actuels :

Campeur : 2€ Branchement électrique : 2€ Emplacement 2€

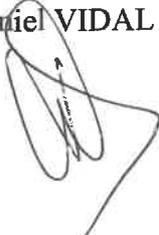
Compte tenu de l'augmentation de l'électricité et des charges d'entretien le conseil à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants :

Campeur 3€ Branchement électrique 5€ Emplacement 5€

10°) informations diverses

L'université Champollion sera présente le 27 mars pour présenter leur projet réalisé sur le territoire

Le Maire,
Daniel VIDAL



Le secrétaire de séance
Bernard DURAND

